

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE PRELIMINAIRE – DEFINITIONS

Les expressions et termes utilisés dans les présentes Conditions Générales de Vente auront la signification qui leur est attribuée ci-dessous :

« Application »	Désigne l'application YOUNGO disponible sur le catalogue d'application Store
« CGVU »	Désigne les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation
« Client »	Désigne toute personne se rendant sur l'Application et utilisant le Service (définition ci-dessous)
« Compte »	Désigne l'espace personnel du Client sur l'Application
« Expérience »	Désigne les Expériences à dates prédéterminées pour lesquelles le Client peut faire une réservation
« Organisateur »	Désigne la société et/ou l'entité organisant les Expériences
« Partenaire »	Désigne les services proposés par les Partenaires présents sur l'Application
« Prestataire »	Désigne la société YOUNGO , société par actions simplifiée, au capital social de 500 Euros dont le siège est situé au 41, Chemin du Camouyer, 06330 Roquefort-les-Pins, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grasse, sous le numéro 911 645 653
« Service »	Désigne le service numérique de mise en relation pour la réservation via l'Application
« Store »	Désigne le service numérique permettant de télécharger l'Application

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGVU s'appliquent sans restriction ni réserve, à l'utilisation du Service sur l'Application détenue par le Prestataire directement ou indirectement et dont le siège social est situé 41, Chemin du Camouyer, 06330 Roquefort-les-Pins, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grasse, sous le numéro 911 645 653.

Ces CGVU s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions. Elles sont accessibles à tout moment sur l'Application et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGVU et les avoir acceptées avant la mise en œuvre de la procédure de réservation. Le Client déclare avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre des présentes CGVU.

Ces CGVU peuvent faire l'objet, à tout moment, de modifications. La version applicable au Client étant celle en vigueur sur l'Application à la date de la réservation.

La réservation ainsi que le fait pour le Client de cocher la case concernant les CGVU sur l'Application vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes.

Le Client reconnaît que dans le cadre du Service, certaines Expériences ou services proposés par les Partenaires impliquent directement ou indirectement ou éventuellement la proposition de consommation d'alcool. Dans une telle hypothèse, l'utilisation du Service est strictement interdite aux mineurs sans autorisation parentale ou sous le contrôle d'un des parents. De la même manière en fonction des Services ou des Événements proposés sur l'Application, la participation de mineurs ou de majeur incapable est strictement interdite.

Par ailleurs chaque Expérience ou services proposés par les Partenaires présentent sur l'Application fait l'objet d'un règlement spécifique, ainsi le Prestataire ne serait être tenu pour responsable en cas de non-respect du règlement par un Client et propre à l'Événement organisé par le Partenaire ou l'Organisateur.

Le Client est également averti que l'abus d'alcool est dangereux pour la santé et qu'il doit consommer avec modération.

ARTICLE 2 – INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la réservation et à la conclusion du contrat, d'une manière claire et compréhensible, des présentes CGVU et de toutes les informations listées à l'article L.221-5 du Code de la consommation, et notamment les informations suivantes :

- Informations sur les caractéristiques principales du Service
- Informations sur les caractéristiques principales des Expériences
- Modalités concernant les Expériences et le cas échéant leurs options
- Identification du Client au moyen des données personnelles
- Vérification des éléments de la réservation et correction des erreurs le cas échéant
- Acceptation des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation
- Choix des modalités de paiement
- Prix effectif des Expériences sélectionnés par le Client au moment de la réservation
- Prix du Service et en son absence de l'avantage qu'il procure au Prestataire
- Envoi d'un courriel de confirmation de la réservation au Client
- Garantie légale de conformité numérique et mise en œuvre
- Envoi des places numérique pour accéder à l'Expérience commandée

- Possibilité de recourir à un médiateur de la consommation

Le fait pour un Client d'utiliser le Service et/ou de réserver une Expérience emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes CGVU et obligations au paiement des Expériences ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Prestataire.

ARTICLE 3 – ACCÈS A L'APPLICATION

3.1 Téléchargement de l'Application

L'utilisation et l'accès à l'Application se fait uniquement par son téléchargement via le Store. Pour pouvoir profiter du Service mis à disposition, le Client devra réaliser l'ensemble des mises à jour que l'Application nécessitera sans que la responsabilité du Prestataire ne puisse être engagée à ce titre.

Le téléchargement et l'accès à l'Application sont gratuits.

3.2. Création d'un Compte

Le Client est informé que l'accès au Service proposé par le Prestataire sur l'Application ne peut avoir lieu qu'après la création d'un Compte. Pour ce faire, le Client devra accepter les présentes CGVU et renseigner des informations et notamment :

- Ses Nom/Prénom
- Adresse mail
- Mot de passe
- Date de naissance

Ces informations feront l'objet d'un traitement conformément à la Politique de confidentialité du Prestataire.

Le Client pourra compléter et/ou modifier son Compte directement depuis l'Application.

Le Client reconnaît et accepte que les identifiants permettant l'accès à son compte sont strictement personnels. A ce titre, le Client s'interdit donc de les communiquer à tout tiers et à en assurer la confidentialité la plus stricte. Il reste seul responsable de l'utilisation de son compte.

3.3. Suppression d'un Compte

Le Client pourra supprimer son compte à tout moment directement sur l'Application. La suppression d'un Compte est définitive.

Si le Client doit encore participer à une Expérience postérieurement à la suppression de son Compte, celui-ci pourra y accéder en présentant le mail de confirmation.

ARTICLE 4 – DESCRIPTION ET CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

Le Service proposé par le Prestataire se caractérise par la mise en relation **GRATUITE** d'un Client et d'un Partenaire ou d'un Organisateur. Le Prestataire perçoit une compensation financière par le Partenaire et/ou l'Organisateur pour chaque réservation d'une Expérience ou utilisation d'un service proposé par un Partenaire.

Les activités proposées peuvent être :

- Les services proposés par un Partenaire de manière continue dans le temps ;
- Des Expériences à une date préalablement définie dit « événements éphémères ».

A ce titre, le Prestataire n'intervient pas dans la réalisation et l'exécution des Expériences ou services proposés par les Partenaires. De ce fait, le Service proposé par le Prestataire est conditionné à la vente de places pour accéder à une Expérience ou à la mise en relation gratuite avec un Partenaire.

Pour chaque Expérience ou service proposé par les Partenaires à laquelle il aura participé, le Client pourra poster des photographies et les commenter sur l'Application afin de les partager avec les autres utilisateurs de l'Application. Les photographies sont rendues publiques à partir du moment où elles sont postées et jusqu'à ce que le Client décide de les supprimer. Aucune suppression automatique ne sera effectuée par le Prestataire. Le Client reste seul responsable des images qu'il partage via l'Application.

Les images seront supprimées à la suppression du compte par le Client.

ARTICLE 5 – RÉSERVATION D'UNE EXPÉRIENCE

5.1. Passation de la réservation d'une Expérience

Pour accéder aux différentes Expériences, le Client doit se rendre sur l'Application et se connecter via ses identifiants pour accéder à son Compte.

Il sélectionne ensuite l'Expérience qu'il souhaite réserver. Il pourra alors consulter le prix de l'Expérience, la date et l'heure à laquelle elle se déroule, le nombre de places disponibles mais également toutes les informations sur l'Organisateur.

Le Client est tenu, avant toute réservation d'une place, de prendre connaissance de l'ensemble de ces informations. A ce titre, le Client reste seul responsable de la réservation d'une Expérience sur l'Application.

Afin de réserver une place pour l'Expérience, le Client doit cliquer sur le bouton « *Réserver ma place* ».

Il sera alors redirigé vers une page de vente sur laquelle il trouvera un récapitulatif de sa réservation qu'il pourra alors modifier ou annuler. Le Client souhaitant valider sa réservation devra prendre connaissance des présentes CGVU et cocher la case « *Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les accepte* ».

Pour finaliser sa réservation et après avoir renseigné ses informations bancaires, le Client devra cliquer sur le bouton « *Payer* ». La confirmation de la vente par ce « double-clic » vaut conclusion du contrat de vente à distance entre le Client et le Partenaire.

Le Client recevra par l'Organisateur, à l'adresse mail qu'il a indiqué lors du processus d'inscription à l'Application, un courriel de confirmation et pourra retrouver sur l'Application le QR code lui permettant d'accéder à l'Expérience.

Les informations communiquées par le Client lors de la passation de la réservation engagent celui-ci. Ainsi, la responsabilité du Prestataire ne saurait en aucune manière être recherchée ou engagée pour une erreur lors de la réservation de l'Expérience.

5.2. Confirmation de la réservation à une Expérience

La réservation d'une Expérience ou d'un service ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi au Client de la confirmation par l'Organisateur, par courrier électronique et après encaissement par celui-ci de l'intégralité du prix.

5.3. Modification de la réservation à une Expérience

Compte tenu de la nature des Expériences, aucune modification de la réservation par le Client ne sera possible après confirmation de celle-ci par l'Organisateur, ce qui est expressément accepté par le Client, sous réserve des dispositions de l'article 13 des présentes ou en cas de report du fait de l'Organisateur.

5.4 Annulation de la réservation à une Expérience

Compte tenu de la nature des Expériences, aucune annulation par le Client ne sera admise après confirmation de celle-ci par le Prestataire, ce qui est expressément accepté par le Client, sous réserve des dispositions de l'article 12 des présentes.

Le Client qui ne se rendrait pas à l'Expérience ne pourra être remboursé par le Prestataire ou l'Organisateur.

De la même manière, les places étant nominatives, le Client s'interdit de revendre son billet pour l'Expérience à un tiers.

ARTICLE 6 – PRIX D'UNE EXPÉRIENCE

Le Service de mise en relation fourni par le Prestataire est entièrement GRATUIT pour le Client. Seule la réservation d'une Expérience est payante. La gratuité du Service est compensée par le versement du Partenaire et/ou de l'Organisateur d'une compensation financière pour chaque réservation d'une Expérience par le Client via l'Application.

Les Expériences sont proposées aux tarifs en vigueur sur l'Application lors de la réservation. Les prix sont exprimés en Euros et TTC.

Les prix tiennent compte d'éventuelles réductions qui seraient consenties par le Prestataire et/ou l'Organisateur dans les conditions précisées sur l'Application.

Ces prix sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, comme qu'indiqué sur l'Application, le Prestataire et/ou l'Organisateur se réservant le droit, en dehors de cette période de validité, de les modifier à tout moment.

ARTICLE 7 – PAIEMENT

Le règlement de la réservation s'effectue par Stripeconnect au moment de la réservation.

Le Client est informé que l'engagement de payer, donné par carte bancaire est irrévocable. En communiquant ses informations bancaires lors de la réservation, le Client autorise le Prestataire à débiter sa carte du montant relatif au prix indiqué. Le Client confirme qu'il est bien le titulaire légal de la carte à débiter et qu'il est légalement en droit d'en faire usage.

Les paiements par cartes bancaires s'effectuant par le biais d'un prestataire de paiement indépendant qui utilise le protocole TLS (Transport Layer Security).

Le Prestataire ne saurait être tenu pour responsable en cas d'usage frauduleux par des tiers

des moyens de paiement utilisés. Le prestataire de paiement indépendant assumant l'entière responsabilité de la sécurité de son système.

Le Prestataire se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la réservation du Client.

Le Client ne pourra en aucun cas solliciter une quelconque indemnisation ou remboursement de ce chef.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif par le Prestataire des sommes dues.

Aucun paiement en plusieurs fois ne sera consenti concernant les Expériences et les services proposés sur l'Application.

ARTICLE 8 – PROPRIETE INTELECTUELLE

8.1. Propriété intellectuelle du Prestataire

Les marques, noms de domaines, images, vidéos, textes, savoir-faire ou plus généralement toute information objet de droits de propriété intellectuelle en lien avec le Service et les Expériences ou services proposés par les Partenaires sont et restent la propriété exclusive du Prestataire. Aucune cession de droits de propriété intellectuelle n'est réalisée au travers des présentes CGVU. Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation de ces biens pour quelque motif que ce soit est strictement interdite. Le Client s'engage en particulier à ne pas communiquer ses identifiants de connexion à des tiers ou à permettre l'accès au Service par tout autre moyen.

Le Client ne dispose en conséquence que du droit d'utiliser le Service mis à sa disposition sur l'Application, sans être autorisé à le reproduire, représenter, adapter, distribuer ou exploiter à des fins personnelles ou au profit de tiers. En outre, le Client s'interdit expressément de reprendre le Service mis à sa disposition sur l'Application pour une commercialisation, à quelque titre que ce soit.

Le Client reconnaît expressément que toute violation de cette clause est susceptible de causer un préjudice financier au Prestataire dont il peut solliciter l'indemnisation.

8.2. Propriété intellectuelle du Client

Le Service mis à disposition par le Prestataire offre notamment la possibilité au Client de poster des photographies et des textes. A ce titre, le Client, par l'acceptation des présentes CGVU, cède à titre non-exclusif et définitif au Prestataire l'intégralité des droits d'auteur des textes, images, vidéos et plus généralement tout fichier ou donnée importer sur l'Application.

Sont ainsi transférés au Prestataire, les droits d'exploitation, de reproduction, de représentation, d'édition et de commercialisation dans le cadre du Service par tout procédé, quel qu'il soit, connu ou inconnu à ce jour, et notamment par tous les réseaux de communication, actuels et futurs, et ce sur tout support, en tout format.

En raison du caractère universel d'internet, les droits cédés le sont pour le monde entier. La transmission de ces droits se fait au fur de l'importation des fichiers et/ou données sur l'Application.

ARTICLE 9- RETRACTATION – ANNULATION – REPORT

9.1. Rétractation/Annulation d'une Expérience par le Client

9.1.1. Rétractation d'une Expérience

Aux termes de l'article L.221-28 12° du Code de la consommation, les activités de loisirs fournies à une date déterminée n'entrent pas dans le champ d'application de l'article L.221-18 du même code sur le droit de rétractation dans le cadre d'un contrat conclu à distance. Le Client ne pourra donc faire valoir son droit de rétractation suite à la réservation d'une Expérience.

Il revient à l'Organisateur de porter la responsabilité d'une telle demande. Ainsi, le Client est invité à contacter directement l'Organisateur afin d'obtenir des informations complémentaires. Le Prestataire ne pourra voir sa responsabilité engagée à ce titre.

9.1.2. Annulation d'un service proposé par un Partenaire par un Client autre qu'une Expérience à date fixe

Le cas échéant, lorsque le Client réserve un service proposé par un Partenaire, aucun contrat n'est conclu entre le Client et le Partenaire. A ce titre, le Client pourra annuler sa réservation à tout moment auprès du Partenaire directement. Cependant, dans un esprit de courtoisie, il est demandé au Client d'annuler au plus tôt sa réservation afin que le Partenaire puisse proposer ses services à un autre Client.

Le Client est averti qu'en cas d'annulation à répétitions, le Partenaire pourra en informer le Prestataire qui sera en droit de bloquer l'accès à son Compte.

9.2. Annulation ou report d'une Expérience par le Partenaire, l'Organisateur et/ou Prestataire

Le Partenaire, l'Organisateur et/ou le Prestataire peut annuler ou reporter une Expérience. L'un ou l'autre communiquera alors au Client les modalités de l'annulation ou du report.

9.2.1. Annulation d'une Expérience

En cas d'annulation d'une Expérience, le Client sera averti dans les meilleurs délais via l'adresse mail renseignée sur son Compte.

Seule l'annulation d'une Expérience pourra donner lieu à un remboursement. Celui-ci sera versé dans un délai de quatorze (14) jours à compter de :

- L'envoi du courriel au Client,
- La renonciation par courriel du Client a bénéficié du report éventuellement proposé.

Le remboursement sera effectué par le même moyen de paiement utilisé lors de la réservation de l'Expérience. Seul le titulaire du Compte ayant effectué la réservation de l'Expérience sera remboursé.

Par ailleurs, dans le cas de la modification substantielle de l'Expérience (date, heure, lieu ou programmation), l'Organisateur en informera le Prestataire et il sera procédé au remboursement du Client.

L'Organisateur assume la responsabilité pleine et entière de toutes modifications substantielles concernant l'Expérience. L'intégralité du prix sera remboursé au Client si un tel cas se présentait.

9.2.2. Report d'une Expérience

En cas de report d'une Expérience, le Client en sera informé dans les meilleurs délais. Il pourra alors décider d'accepter ou de refuser le report proposé.

Seule la renonciation d'un report dans le cadre d'une Expérience donne lieu à un remboursement au profit du Client dans les conditions prévues à l'article 9.2.1.

L'Expérience concernée sera reportée à une date ultérieure dans les mêmes conditions si la situation au moment du report le permet afin de répondre aux attentes du Client.

En acceptant les CGVU et en cochant la case, le Client décharge le Prestataire ainsi que les Partenaires et les Organismes de toutes actions judiciaires menées en vue d'engager leurs responsabilités ou demander un quelconque remboursement de ce chef.

Pour toute réclamation le Client pourra adresser un mail à l'adresse visée à l'article 11 des présentes et/ou à l'Organisateur/Partenaire concerné.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITE ET ENGAGEMENT DU CLIENT

10.1. Généralités

En tout état de cause, au cas où la responsabilité du Prestataire serait retenue, la garantie du Prestataire serait limitée au montant hors taxes (HT) payé par le Client pour la réservation d'une Expérience.

10.2. Dommages résultant de l'utilisation du Service et/ou de l'Application

Le Prestataire se réserve le droit de modifier, suspendre ou interrompre l'Application ou le Service à tout moment, avec ou sans préavis et ce, sans que la responsabilité du Prestataire ne puisse être engagée par le Client ou des tiers, du fait de l'exercice de ses droits.

Le Prestataire met néanmoins en œuvre des moyens pour s'assurer que l'Application ou le Service soient fonctionnels et accessibles en tout temps, sauf en cas d'interruption volontaire ou non, notamment pour des besoins de maintenance ou de force majeure. En cas d'anomalie découverte par le Client, celui-ci s'engage à prévenir le Prestataire dans les meilleurs délais afin que celui-ci puisse y remédier.

Par ailleurs, le Client dégage le Prestataire de toute responsabilité et de toute action en justice, notamment en matière de contrefaçon, pour l'utilisation, la publication de tous textes et/ou photographies sur l'Application.

10.3. Dommages corporels, pertes ou vols résultant de la participation à une Expérience ou service proposé par les Partenaires

Tous les dommages ou préjudices découlant directement ou indirectement d'une Expérience ou d'un service proposé par un Partenaire ne sont pas de nature à engager la responsabilité du Prestataire. Le Client devra faire valoir ses droits à l'encontre du Partenaire ou de l'Organisateur.

Dans ce cas, le Client peut contacter le Prestataire à l'adresse suivante : contact@yougoevents.fr. Ce dernier s'engage à faire ses meilleurs efforts pour permettre de trouver une solution ou à porter son assistance pleine et entière au Client.

Il n'est toutefois pas tenu à une obligation de résultat, uniquement de moyen.

Par ailleurs, le Client dégage le Prestataire de toute responsabilité et de toute action en justice, notamment en matière de dommages corporels, vols, pertes d'effets personnels pendant le déroulement d'une Expériences ou service proposé par les Partenaires ou tous autres dommages survenus à cette occasion.

10.4. Stipulation d'exonération de garanties et limitation de responsabilité

Le Prestataire ne garantit pas que l'utilisation de l'Application ou du Service se fera sans interruption ni erreur. Le Client accepte que le Prestataire supprime périodiquement l'accès à l'Application et au Compte pendant des périodes indéterminées, ou annule à tout moment l'Application ou le Service sans préavis.

Le Prestataire ne garantit pas que l'Application est protégée contre les pertes, la corruption, les attaques, les virus, les interférences, le piratage ou toute autre atteinte à la sécurité. Le Prestataire décline toute responsabilité à cet égard.

Le Prestataire ne pourra être considéré comme engageant sa responsabilité pour inexécution contractuelle totale ou partielle qui aurait pour cause un cas fortuit, un événement de force majeure, indépendant de sa volonté.

Par ailleurs, le Client garantit le Prestataire contre toute action en réparation d'un dommage subit dont sa source se trouverait dans une utilisation contraire aux présentes CGVU.

10.5. Engagement du Client

Le Client s'engage à :

- Ne pas communiquer ses identifiants pour accéder à son Compte à des tiers ;
- Annuler ou reporter ses réservations pour des services proposés par des Partenaires au plus tôt ;
- Respecter les lois et la réglementation en vigueur (notamment la consommation d'alcool pour les mineurs) lors d'une Expérience ou service proposé par les Partenaires ;
- Ne pas poster sur l'Application des photos contraires aux lois et aux bonnes mœurs ;
- Garantir le Prestataire contre tout recours sur l'utilisation de ses droits de propriété intellectuelle ;
- Se conformer à toutes les exigences (tenues vestimentaires, comportementales, légales...) qui découlent directement ou indirectement de la participation à une Expérience ou service proposé par les Partenaires ;
- Prendre connaissance sur l'Application des caractéristiques du Service et des Expériences ou services proposés par les Partenaires et des contraintes qui y sont liées ;
- Garantir que ses échanges avec les Partenaires ou les Organismes seront cordiaux, non contraires aux exigences légales et aux bonnes mœurs ;
- Garantir que ses échanges avec les autres utilisateurs de l'Application seront cordiaux, non contraires aux exigences légales et aux bonnes mœurs ;
- Garantir le Prestataire contre toutes plaintes, réclamations, actions ou revendications quelconques qu'il pourrait subir du fait de la violation par le Client de l'une quelconque de ses obligations ou garanties aux termes des présentes CGVU
- Indemniser le Prestataire si un des cas susvisés se produit ainsi qu'à payer les frais et charges et/ou condamnation qu'il pourrait supporter de ce fait

Le Client s'engage expressément à respecter chacune des dispositions susvisées dans le cadre des présentes CGVU. Aucune exception ne sera faite par le Prestataire sauf accord exprès et écrit de sa part.

A défaut du respect de l'un de ses engagements, le Client s'expose à l'engagement de sa responsabilité et à une condamnation en justice ainsi que le paiement d'indemnités et de dommages et intérêts sans préjudice de toutes autres actions à son encontre.

ARTICLE 11 – RECLAMATIONS ET ASSISTANCE

Le Prestataire met à la disposition du Client la foire aux questions lui permettant de trouver de nombreuses informations ou réponses aux questions qu'il est susceptible de se poser.

Si le Client a besoin d'une assistance spécifique ou souhaite formuler une réclamation, Il peut contacter le Prestataire au moyen des coordonnées suivantes :contact@yougoevents.fr

ARTICLE 12 – GARANTIE LEGALE DE CONFORMITÉ

Le Prestataire s'engage à délivrer un Service conformes à la description posée à l'article 4 des présentes, aux critères énoncés à l'article L.224-25-14 du Code de la consommation et aux spécificités définies par l'article liminaire du Code de la consommation en termes de

- Fonctionnalités ;
- Compatibilité ;
- Interopérabilité.

La garantie légale de conformité s'applique également à l'intégration correcte du Service fourni dans l'environnement numérique du Client et inclut les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du Service ainsi que l'assistance à la clientèle à laquelle le Client peut légitimement s'attendre, sans frais pour le Client.

Le Prestataire répond des défauts de conformité existant au moment de la délivrance du Service et qui apparaissent dans un délai de deux (2) ans à compter de celle-ci.

Ce délai de garantie s'applique sans préjudice des articles 2224 et suivants du code civil, la prescription commençant à courir au jour de la connaissance du défaut de conformité par le Client.

En cas de défaut de conformité, le Client peut exiger la mise en conformité du Service ou, à défaut, une réduction du prix ou la résolution de la vente, dans les conditions légales, sauf s'il s'agit d'un défaut de conformité mineur.

Il peut également suspendre le paiement de tout ou partie du prix ou de la remise de l'avantage prévu au contrat jusqu'à ce que le Prestataire ait satisfait aux obligations qui lui incombent au titre de la garantie légale de conformité, dans les conditions des articles 1219 et 1220 du Code civil sauf s'il s'agit d'un défaut de conformité mineur.

Il appartient au Client de solliciter auprès du Prestataire la mise en conformité du Service, qui doit intervenir sans retard injustifié.

Le Client s'engage à coopérer avec le Prestataire afin de lui permettre de vérifier la cause d'un défaut de conformité éventuel.

Tout Service mis en conformité dans le cadre de la garantie légale de conformité bénéficie d'une extension de cette garantie de six mois.

Le Client peut enfin exiger une réduction de prix ou la résolution de la vente (sauf si le défaut de conformité est mineur) dans les cas prévus à l'article L 224-25-20 du Code de la consommation.

Lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie la réduction du prix ou la résolution immédiate de la vente, le Client n'est alors pas tenu de demander au préalable la mise en conformité du Service.

La réduction du prix est proportionnelle à la différence entre la valeur du Service délivré et sa valeur en l'absence du défaut de conformité.

En cas de résolution de la vente, le Client est remboursé du prix payé ou se voit restituer tout autre avantage reçu au titre du contrat de vente.

ARTICLE 13 – FORCE MAJEURE

Le Prestataire ne pourra être considéré comme engageant sa responsabilité pour inexécution contractuelle totale ou partielle qui aurait pour cause un cas fortuit, un événement de force majeure, indépendant de sa volonté, rendant impossible l'utilisation par le Client du Service ou de l'Application et ce conformément à l'article 1218 du Code civil.

Sont assimilés à des cas de forces majeures, lorsqu'elles paralysent l'exécution du contrat, les circonstances suivantes : crise sanitaire type Covid 19, grèves, conflits de travail, lock-out, pénuries de matières premières, grèves des transporteurs, fait du prince, insurrection, attentats, guerres, destruction des sites de fabrications et de production, les tremblements de terre, incendies, inondations, piratage et/ou dysfonctionnement des réseaux de communication.

L'exécution du contrat est suspendue pendant toute la durée de la force majeure sans aucune indemnisation au Client. Le Prestataire reprendra normalement l'exécution du contrat, et sera à nouveau tenu du respect de toutes les obligations y figurant, dès lors que la disparition de l'évènement de force majeure aura été dûment constatée.

ARTICLE 14 – NULLITÉ PARTIELLE

Dans l'hypothèse où une stipulation des présentes CGVU serait invalidée pour une raison quelconque, cette invalidation n'aura aucun effet sur la validité des autres stipulations des présentes.

ARTICLE 15 – DONNÉES PERSONNELLES

La protection des données à caractère personnel des Clients est importante pour le Prestataire. Ainsi, le Prestataire mettra tout en œuvre pour minimiser leur collecte, protéger et sécuriser les données du Client conformément au règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679.

Le Client est renvoyé à la politique de confidentialité présente sur l'Application qui reprend toutes les informations concernant le responsable du traitement des données, la collecte, la finalité, les bases juridiques, la durée de conservation, les destinataires des données ainsi que l'exercice des droits du Client.

ARTICLE 16 - REGLEMENT DES LITIGES – MEDIATION DE CONSOMMATION

Conformément aux articles L. 612-1 du Code de la consommation, tout différend ou litige dit de consommation, sous réserve de l'article L. 612-2 du Code de la consommation, peut faire l'objet d'un règlement amiable par médiation auprès du service de médiation l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un (1) an à compter de la réclamation écrite adressée au Prestataire.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer soit :

- En complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com ;
- Par courrier adressé à l'AME CONSO, 197 Boulevard Saint-Germain – 75007 PARIS.

Afin d'être traitée avec célérité, toute demande de médiation émanant du Client devra contenir les informations suivantes : coordonnées postales, électroniques et téléphoniques du Client, coordonnées du Prestataire, exposé succinct des faits, preuve des démarches préalables auprès du Prestataire.

ARTICLE 17 – LOI APPLICABLE – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Toutes les dispositions figurant dans les CGVU, ainsi que toutes les opérations d'achat et de vente qui y sont visées, seront soumises au droit français et aux juridictions françaises compétentes.

Mise à jour : juillet 2022